

## **HONORAIRES\***

## **Maisons - Appartements - Divers :**

-Mandat Exclusif: 4 % TTC\*

-Mandat Simple ou semi- exclusif : 4,5 % TTC\*

Terrain à bâtir et division : 5 % TTC\*

Nos honoraires, à la charge du vendeur, s'applique sur le prix de vente, T.V.A. comprise. Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

En cas de délégation de mandat les honoraires du titulaire du mandat principal s'appliquent.

\*avec Minimum de 6 000 €

L'agence ne peut recevoir ni détenir aucun fonds, effet ou valeur.

Applicable à compter du 01 novembre 2018.